

E-learning : ASSU31 Gestion du risque sécheresse (Sols argileux - retrait gonflement - RGA)

DURÉE

0,12500 jours (soit 1 heure)

PRIX

60 € par participant

Soit 72 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Une formation à destination des collaborateurs et personnels évoluant dans le secteur de l'assurance

- Maîtres d'ouvrage

- Maîtres d'oeuvre

- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...

- Professions juridiques : notaires, avocats, huissiers de justice, ...

- Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salariés de la construction, ...

- Professionnels de l'assurance : entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance, personnel des entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance.

- Diagnostiqueurs immobiliers

- Etc.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Comprendre le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux
- Identifier les éléments qui conditionnent l'apparition des retraits gonflements
- Comprendre le principe d'indemnisation des dommages causés par la sécheresse

**PROGRAMME****Présentation de la formation (6 minutes)**

Bienvenue dans votre formation

Comment réussir ma formation ?

Tutoriel de navigation

1. Généralités sur le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux (15 minutes)

Vidéo - Généralités sur le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux

Atelier - Comprendre le phénomène de retrait-gonflement (1/3)

Atelier - Comprendre le phénomène de retrait-gonflement (2/3)

Atelier - Comprendre le phénomène de retrait-gonflement (3/3)

Atelier - Reconnaître l'aspect d'un sol argileux en fonction de sa teneur en eau

Atelier - Comprendre les phénomènes de gonflement et de rétractation des argiles

2. Les éléments qui conditionnent l'apparition des retraits gonflements (15 minutes)

Vidéo - Les éléments qui conditionnent l'apparition des retraits gonflements

Atelier - Identifier les situations les plus susceptibles de déclencher le phénomène de retrait/gonflement des argiles



Atelier - Appréhender l'impact de certains travaux sur l'apparition de phénomène de retrait gonflement des argiles

Atelier - Connaître les prévisions du projet ClimSec en matière de changement climatique

Atelier - Connaître les zones d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel

Atelier - Identifier le document à fournir par le vendeur dans le cadre de la vente d'un terrain non bâti constructible

3. L'indemnisation des dommages causés par la sécheresse (20 minutes)

Vidéo - L'indemnisation des dommages causés par la sécheresse

Atelier - Comprendre le principe d'indemnisation des dommages causés par la sécheresse (1/4)

Atelier - Comprendre le principe d'indemnisation des dommages causés par la sécheresse (2/4)

Atelier - Comprendre le principe d'indemnisation des dommages causés par la sécheresse (3/4)

Atelier - Comprendre le principe d'indemnisation des dommages causés par la sécheresse (4/4)

Atelier - Connaître le délai de déclaration d'un sinistre

Atelier - Appréhender la déclaration d'un sinistre

Atelier - Identifier l'analyse indispensable pour qualifier un phénomène de retrait-gonflement

Atelier - Identifier les types de reprises de fondations

Atelier - Reconnaître les travaux à prendre en compte dans le cas de reprise

Atelier - Reconnaître les travaux inclus dans l'indemnisation

Atelier - Comprendre le principe des garanties

Ce qu'il faut retenir (10 minutes)

Guide - Gestion du risque sécheresse

Questionnaire de satisfaction



**VALIDATION**

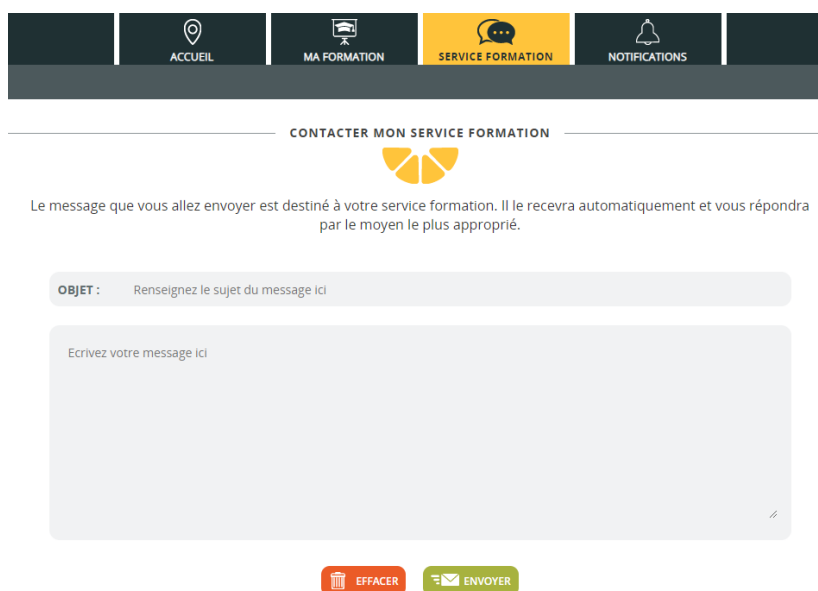
Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.